



**CESAG** CENTRE AFRICAIN D'ETUDES SUPERIEURES EN GESTION

## **APPEL D'OFFRES**

N° AOO-007/2021/YALI/DG

**FOURNITURE ET LIVRAISON D'ORDINATEURS  
PORTABLES POUR LE CENTRE REGIONAL DE  
LEADERSHIP YALI DAKAR POUR L'AFRIQUE DE  
L'OUEST**

*Pr*

AVRIL 2021

## **SECTION I: AVIS D'APPEL D'OFFRES**

### **1. Objet**

Le présent appel d'offres a pour objet la fourniture et la livraison de matériels informatiques pour le Centre Régional de Leadership YALI Dakar pour l'Afrique de l'Ouest, basé au CESAG.

### **2. Bénéficiaire**

Le Centre Régional de Leadership YALI Dakar, pour l'Afrique de l'Ouest, logé dans les locaux du CESAG, fait partie du réseau des quatre (04) centres régionaux YALI de l'Afrique, qui constitue une extension de l'initiative du Président Barack OBAMA, lancée en 2010, en faveur des jeunes africains dotés d'un potentiel en leadership. Cette initiative cherche à développer chez les jeunes de tout le continent, âgés de 18 à 35 ans et issus de milieux socio-économiques divers, leurs compétences en leadership, en entrepreneuriat, et à les inciter à communiquer et créer des réseaux professionnels entre eux d'une part, et avec les Etats Unis et le peuple américain, d'autre part. A cet effet, le Centre régional de Leadership de Dakar mettra en contact et formera des jeunes du Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Centrafrique, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée-Bissau, Guinée Equatoriale, Iles Maurice, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République du Congo, République Démocratique du Congo, République de Guinée, Sao Tomé et Principe, Sénégal, Seychelles, Tchad, et Togo.

### **3. Financement**

Le financement du coût de la fourniture et de la livraison du matériel informatique du présent appel d'offres, est assuré par l'Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID).

### **4. Allotissement**

Le marché est exprimé en un seul et unique lot indivisible comme suit :

- douze (12) ordinateurs portables sous windows 10 professionnel.

### **5. Conditions de participation**

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toutes les personnes morales de droit privé, dont le siège social ou le principal établissement est au Sénégal et qui remplissent les conditions légales et réglementaires en vigueur au Sénégal pour l'exercice de l'activité objet des présents termes de référence et justifier de compétences et d'une expérience dans le domaine de la fourniture et de la livraison de matériels informatiques. Elles devront en plus joindre à leur dossier, tous documents justificatifs y relatifs.

### **6. Retrait du dossier**

Les entreprises intéressées peuvent télécharger le dossier d'appel d'offres, objet du présent, avis à partir du jeudi 15 avril 2021 sur le site Internet du CESAG à l'adresse <http://www.cesag.sn>.

### **7. Date limite et lieu de dépôt des offres**

Les offres, rédigées en langue française, devront parvenir par courrier au **bureau de l'Assistant Administratif, Logistique et Voyages du projet au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment du CRL YALI à l'intérieur des locaux du CESAG au plus tard le mardi 04 mai 2021 à 10 heures.**

Les offres reçues après cette date seront systématiquement rejetées.

Pour le dépôt de vos offres, les horaires de travail au CESAG sont établis comme suit :

- du lundi au jeudi de 08 heures à 17 heures, avec une pause entre 13 heures - 14 heures ;
- le vendredi de 08 heures à 17 heures 30 minutes, avec une pause entre 13 heures - 14 heures 30 minutes.

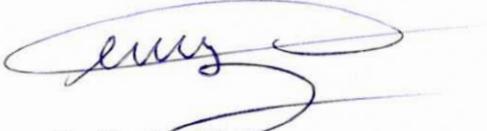
#### **8. Ouverture des offres**

L'ouverture des offres aura lieu en séance publique, au CESAG, le mardi 04 mai 2021 à partir de **10 heures 30 minutes** en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y prendre part.

#### **9. Validité des offres**

Les offres resteront valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres. Le CESAG se réserve le droit de ne pas donner suite au présent Appel d'Offres.

**Le Coordonnateur Pi**



**Dr. Bertin CHABI**

## **SECTION II : INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES**

L'objet de cette Section est de donner aux soumissionnaires les renseignements dont ils ont besoin pour soumettre leurs offres conformément aux conditions fixées par l'Autorité contractante. Elle fournit également des renseignements sur la remise des offres, l'ouverture des plis, l'évaluation des offres et l'attribution du marché.

### **Article 1 : Eligibilité des soumissionnaires**

L'appel d'offres s'adresse, à égalité de conditions, à toutes les sociétés régulièrement installées au Sénégal, spécialisées dans le domaine de la fourniture et de la livraison de matériels informatiques, répondant aux conditions techniques et possédant les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché et contactées par le CESAG. A cet effet, ils doivent remplir les conditions de qualification ci-après :

- les soumissionnaires peuvent être des personnes physiques, des personnes morales ou toute combinaison entre elles avec une volonté formelle de conclure une convention de groupement ou ayant conclu une telle convention de groupement. Le groupement est solidaire.

En tout état de cause, la mise en œuvre des règles relatives aux groupements doit être conformes à la réglementation en vigueur au Sénégal.

Cependant, ne sont pas admis à concourir les soumissionnaires :

- a. qui font l'objet d'une procédure de déclaration de faillite, de cessations d'activités ou de liquidation des biens ou sont en faillite, cessation d'activité ou de liquidation de biens ;
- b. qui auront été reconnus coupables d'infraction à la réglementation des marchés publics ;
- c. se trouvant dans une situation de conflit d'intérêts ;
- d. blacklistés à la suite d'une sélection dont les conclusions ont été jugées insatisfaisantes.

Les soumissionnaires doivent remplir les conditions de qualification, en termes des moyens matériels et humains tels qu'établies dans le présent document.

### **Article 2 : Langue de l'offre**

L'offre préparée par le soumissionnaire ainsi que toutes correspondances et tous documents concernant l'offre, échangés entre le soumissionnaire et le CESAG, seront rédigés en langue française.

### **Article 3 : Coût de l'appel d'offres**

Le soumissionnaire paiera tous les frais afférents à la préparation de son offre. Le CESAG ne sera en aucun cas responsable de ces coûts ni tenu de les payer, de quelque façon que se déroule le processus de l'appel d'offres et quel qu'en soit le résultat.

### **Article 4 : Contenu du dossier d'appel d'offres**

Le dossier d'appel d'offres comprend les documents ci-dessous cités :

1. Avis d'appel d'offres ;
2. Instructions aux Soumissionnaires ;
3. Cadre de spécifications techniques ;
4. Cadre du Bordereau des Prix Unitaires ;
5. Cadre Du Devis Quantitatif Estimatif ;

6. Modèle de Lettre de Soumission ;
7. Grille d'évaluation des offres ;
8. Modèle de contrat de Marché.

Le CESAG attend du soumissionnaire qu'il examine tous les modèles, instructions, conditions et spécifications, contenus dans les documents d'appel d'offres.

Le soumissionnaire assumera les risques de défaut de fourniture des renseignements exigés par les documents d'appel d'offres ou de la présentation d'une offre non conforme, à tous égards, aux exigences des documents d'appel d'offres. Ces carences peuvent entraîner le rejet de son offre.

#### **Article 5 : Eclaircissements apportés aux documents de l'Appel d'offres**

Un candidat à l'appel d'offres désirant obtenir des éclaircissements sur les documents pourra adresser sa requête par écrit au Responsable Administratif et Financier du projet au courriel [approyali@cesag.edu.sn](mailto:approyali@cesag.edu.sn) qui répondra de la même manière, avant la date limite du dépôt des offres, à toute demande. Des copies de la réponse au candidat y compris une explication de la demande, mais sans identification de son origine, seront adressées à tous les candidats qui auront acquis les documents de l'appel d'offres.

**NB : la date limite pour les demandes d'éclaircissement est fixée à deux (02) jours avant la date des dépôts des offres. Passé ce délai, aucune demande ne sera recevable.**

#### **Article 6 : Modifications aux documents de l'appel d'offres**

Le CESAG, à tout moment avant la date limite de dépôt des offres, et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande écrite d'éclaircissements formulée par un candidat, peut modifier par voie d'amendements le dossier d'appel d'offres et la date de dépôt des offres.

Toute modification sera notifiée par lettre ou par courriel à tous les candidats qui auront reçu le dossier d'appel d'offres et leur sera opposable.

Pour donner aux candidats le délai nécessaire à la prise en considération de la modification dans la préparation de leurs offres, la date limite de dépôt des offres peut être reculée et notifiée par écrit ou courriel aux soumissionnaires.

#### **Article 7 : Présentation des offres**

a) Les offres seront présentées, chacune, en trois (03) exemplaires dont un original et deux (02) copies marquées comme tels dans deux (02) enveloppes séparées et cachetées, clairement libellées "Offre Technique " et "Offre Financière ".

b) Ces deux enveloppes seront contenues dans une autre enveloppe dûment fermée et cachetée, sans aucun élément extérieur d'identification. Cette enveloppe **extérieure** portera les mentions suivantes :

- dans le coin supérieur gauche, l'objet de l'appel d'offres ;
- au milieu, l'adresse indiquée dans l'avis d'appel d'offres pour le dépôt des propositions ;
- dans le coin inférieur droit, "A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement".

Toute proposition dont l'enveloppe extérieure porte un signe autre que ceux requis sera rejetée. Les indications pouvant provenir du transport par compagnie de courrier (DHL ou autres) ne seront pas considérées comme un motif de non-conformité.

c) Les enveloppes **intérieures** porteront au verso le nom et l'adresse du soumissionnaire et au recto les mentions :

**« Appel d'offres pour la fourniture et la livraison d'ordinateurs portables pour le Centre Régional de Leadership Yali Dakar pour l'Afrique de l'Ouest »  
"OFFRE TECHNIQUE" ou "OFFRE FINANCIERE"  
(Selon la nature de l'offre)**

Toutes les pages de l'offre seront paraphées par le ou les signataire(s). L'offre ne contiendra aucune mention interligne, rature ou surcharge, sauf ce qui est nécessaire pour corriger les erreurs du candidat auquel cas ces corrections seront paraphées par le ou les signataires de l'offre.

En cas de différence entre les exemplaires des offres, c'est l'original qui fera foi. L'offre technique n'inclura aucun élément de prix ou autre donnée financière.

**Article 8 : Composition des Offres Techniques**

Chaque offre technique comprendra les documents ci-après :

- a. une attestation d'immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier ;
- b. une attestation de NINEA
- c. une attestation de non-faillite ;
- d. les documents de preuve d'expérience professionnelle : fournir trois à cinq attestations de service fait ou d'attribution de marchés ou de contrat, ou de bonne fin d'exécution ou de procès-verbaux de réception définitive de marchés de fourniture et de livraison de matériels informatiques (avec si possible précision des montants des marchés) délivrés par d'autres demandeurs à la suite de prestations similaires à celles concernées par l'appel d'offres, sur les quatre (04) dernières années ;
- e. un certificat d'agrément de vente originale délivré par le fabricant de(es) (la) marque(s) proposée(s) dans le cadre du présent appel d'offres ;

Toutes les pièces ci-dessus énumérées sont obligatoires.

**Article 9 : Composition des Offres Financières**

Chaque offre financière comprendra les documents ci-après :

- a. une lettre de soumission datée, signée et cachetée avec nom et qualité du signataire ;
- b. une attestation originale ou certifiée conforme justifiant que le soumissionnaire est à jour vis à vis de l'administration fiscale jusqu'aux derniers termes échus à la date de dépôt des offres ;
- c. un bordereau des prix, paraphé daté, signé et cacheté par le soumissionnaire,
- d. un cadre du devis quantitatif et estimatif, paraphé daté, signé et cacheté par le soumissionnaire.

Tout soumissionnaire qui manquerait à fournir l'une des pièces ci-dessus, verra son offre écartée de la suite du processus de sélection du présent appel d'offres.

**Article 10 : Prix de l'offre**

Les prix offerts par les candidats doivent être exprimés en **Francs CFA** et en **hors TVA, hors Douane**. Ils seront fixes et valables pour toute la période du marché. Une offre présentée avec une clause de révision des prix sera écartée. Le prix est fixé en considérant qu'aucune prestation n'est à fournir par le CESAG.

### **Article 11 : Dépôt des offres**

Les offres devront parvenir à l'adresse suivante : **Monsieur le Directeur Général du CESAG, Boulevard du Général De Gaulle x Avenue El Hadj Malick SY, BP 3802 Dakar.**

Les offres, rédigées en langue française, devront parvenir par courrier au **bureau de l'Assistant Logistique et Voyages du projet au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment du CRL YALI à l'intérieur des locaux du CESAG au plus tard le mardi 04 mai 2021 à 10 heures.**

Les offres reçues après cette date seront systématiquement rejetées.

Le CESAG a tout pouvoir de proroger le délai de dépôt des offres en modifiant le dossier d'appel d'offres sous réserve des dispositions de l'article 6. Dans ce cas, tous les droits et toutes les obligations des candidats auparavant liés au délai fixé seront liés au nouveau délai.

### **Article 12 : Délai de validité des offres**

Les offres resteront valables pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des plis. Une offre valable pour une période plus courte sera considérée comme non conforme et rejetée par le CESAG.

Dans des circonstances exceptionnelles, le soumissionnaire peut être sollicité pour la prorogation de ce délai.

### **Article 13 : Ouverture des plis**

L'ouverture des plis aura lieu **le mardi 04 mai 2021, à 10 heures 30 minutes précises** au CESAG.

### **Article 14 : Contact avec le CESAG**

Aucun candidat n'entrera en contact avec le CESAG sur aucun sujet concernant son offre, entre le moment où les plis seront ouverts et celui où le marché sera attribué.

Toute tentative d'un candidat pour influencer le CESAG, en ce qui concerne l'évaluation de son offre, la comparaison entre les offres ou les décisions d'attribution du marché, pourra avoir pour résultat de faire écarter l'offre dudit candidat.

### **Article 15 : Evaluation des offres**

L'évaluation se fera en trois étapes :

- l'évaluation préliminaire ;
- l'évaluation des offres techniques ;
- l'évaluation financière.

#### ○ **Evaluation préliminaire**

Elle consiste à vérifier si les pièces exigées sont fournies et conformes.

Ainsi, le Comité chargé du dépouillement écartera toute offre dont elle déterminera qu'elle n'est pas conforme. Le Soumissionnaire pourra exceptionnellement disposer d'un délai de soixante-douze heures à compter de l'ouverture des plis pour fournir l'ensemble des pièces administratives.

#### ○ **Evaluation des offres techniques**

Il s'agit de vérifier la conformité de l'offre par rapport aux spécifications demandées par l'autorité contractante.

#### ○ **Evaluation financière**

Les offres financières des soumissionnaires ayant respecté les spécifications techniques seront évaluées.

Cette évaluation s'effectuera sur la base des prix indiqués dans le Bordereau des Prix Unitaires et dans le Cadre du Devis Quantitatif et Estimatif (les soumissionnaires doivent respecter scrupuleusement les modèles de formulaires de bordereau et de devis présentés dans le dossier). En cas d'erreur sur un prix unitaire, le montant écrit en lettres dans le Bordereau des Prix Unitaires fera foi et le prix total sera corrigé.

Les erreurs arithmétiques seront rectifiées comme suit : s'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant ce prix par les quantités, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé. Si le fournisseur n'accepte pas la correction des erreurs, son offre sera écartée. S'il y a contradiction entre le montant en lettres et celui en chiffres, le montant en toutes lettres prévaudra.

#### **Article 15 bis : Critères d'évaluation**

Les offres seront évaluées sur la base de l'ensemble des exigences du marché, notamment :

1. le respect des obligations légales : la fourniture des pièces administratives indiquant que le soumissionnaire est en règle vis-à-vis des institutions officielles de la République du Sénégal ;
2. la fourniture de preuves, de références qui pourraient être des indicateurs du niveau d'expérience professionnelle du soumissionnaire (au moins 03) attestations d'attribution de marchés ou de bons de commande ou de livraison ou d'attestations de bonne fin d'exécution, etc...datant d'au plus quatre ans).
3. La conformité du matériel proposé avec les spécifications techniques énumérées dans le dossier d'appel d'offres ;
4. Le délai de livraison du matériel après notification d'attribution du marché ;
5. la garantie du matériel (les pièces) ;
6. la qualité du service après-vente ;
7. le rapport qualité/prix.

#### **Article 16 : Attribution du marché**

Sous réserve des dispositions de l'alinéa suivant, le CESAG attribuera le marché au candidat retenu, dont on aura déterminé que l'offre est substantiellement conforme aux conditions de l'appel d'offres et qu'elle est la plus avantageuse financièrement.

Toutefois, le CESAG se réserve le droit d'accepter ou d'écarter toute offre et d'annuler la procédure d'appel d'offres, à un moment quelconque avant l'attribution du marché, sans de ce fait encourir une responsabilité quelconque vis-à-vis du ou des candidats affectés, ni être tenu d'informer le ou les candidats affectés des préjudices de sa décision.

#### **Article 17 : Notification de l'attribution du marché**

Avant que n'expire le délai de validité des offres, le CESAG notifiera au candidat choisi, par écrit, que son offre a été acceptée.

#### **Article 18 : Considérations budgétaires**

L'autorité contractante se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer la quantité du matériel à commander compte tenu de l'enveloppe financière disponible.

#### **Article 19 : Signature du marché, passation de la commande**

Après la notification, le CESAG enverra à l'attributaire un bon de commande et un projet de contrat de marché à valider, incluant toutes les dispositions convenues entre les parties.

### **Article 20 : Délai de livraison et disponibilité**

La livraison du matériel se fera au siège du CESAG, sis au Boulevard du Général de Gaulle selon la date de livraison stipulée dans le contrat de marché.

Un retard non excusé du fournisseur l'exposera à l'une ou à toutes les sanctions ci-après :

- imposition de pénalités ;
- résiliation du marché pour carence à l'exécuter.

Si, à un moment quelconque pendant l'exécution du marché, le fournisseur est confronté à des circonstances qui l'empêchent de livrer les fournitures en temps utiles, le fournisseur notifiera rapidement la situation par écrit au CESAG, lui faisant connaître l'existence du retard, sa durée probable et ses causes. Dès que possible, après réception de la notification du fournisseur, le CESAG évaluera la situation. Il aura toute latitude pour proroger le délai de livraison ou d'exécution, auquel cas la prorogation sera ratifiée par les parties par avenant au contrat de marché.

### **Article 21 : Pénalités**

Si le fournisseur manque à livrer l'une quelconque ou toutes les fournitures dans les délais spécifiés dans le marché, le CESAG, sans préjudice des autres recours qu'il tient du marché, pourra déduire du prix de celui-ci, à titre de pénalités, la somme de cinquante mille (50 000) Francs CFA pour chaque jour de retard avant livraison, jusqu'à un montant maximum de 10% du prix du marché.

Une fois ce maximum atteint ou un retard cumulé de dix (10) jours calendaires constaté, le CESAG pourra envisager la résiliation du marché.

### **Article 22 : Force majeure**

Nonobstant les dispositions de l'article 20, le fournisseur ne sera pas exposé à des pénalités ou à la résiliation pour non-exécution si, et dans la mesure où, son retard à exécuter ses prestations ou autre carence à remplir les obligations qui lui incombent en exécution du marché est dû à la force majeure.

Aux fins de la présente clause, le terme « force majeure » désigne un événement échappant au contrôle du fournisseur et qui n'est pas attribuable à sa faute ou à sa négligence et qui est imprévisible. De tels événements peuvent inclure, sans que cette liste soit limitative, au titre du marché, les guerres et révolutions, les incendies, les inondations, les épidémies, les mesures de quarantaine et d'embargo sur le fret.

En cas de force majeure, le fournisseur saisira, rapidement par écrit le CESAG de l'existence de la force majeure et ses motifs. Sauf s'il reçoit des instructions contraires du CESAG, le fournisseur continuera à exécuter les obligations qui sont les siennes en exécution du marché, dans la mesure où cela est raisonnablement pratique de les exécuter, et s'efforcera de trouver tout autre moyen raisonnable d'exécuter les obligations dont l'exécution n'est pas entravée par la force majeure.

### **Article 23 : Réception**

A la réception, les inspections et essais suivants seront réalisés : vérification de la conformité des spécifications techniques par une Commission technique désignée par le CESAG, un essai du matériel. Un procès-verbal de réception visé par le représentant du fournisseur et les membres de la Commission, sera établi. Tout matériel essayé et constaté défectueux, portant des défauts de fabrication ou des anomalies dues au transport sera retourné pour remplacement dans les quinze (15) jours calendaires qui suivent sa réception.

### **Article 24 : Modalités de paiement**

---

Fourniture et livraison d'ordinateurs portables pour le Centre Régional de Leadership YALI Dakar pour l'Afrique de l'Ouest

Les paiements seront effectués en Francs CFA par chèque ou virement, au compte bancaire à indiquer par le fournisseur, de la manière suivante :

- **Avance** : une avance peut être versée au titulaire à condition qu'il en fasse expressément la demande écrite. Elle devra être garantie à cent pour cent (100%) par une caution solidaire d'un établissement bancaire acceptable par le CESAG.
- La main levée sur la caution déposée sera effectuée après livraison conforme de la totalité du matériel ;
- le paiement du reliquat se fera après la livraison conforme par chèques barrés ou par virements bancaires dans les trente (30) jours calendaires qui suivent la réception de la facture du fournisseur.

Pour les livraisons suivantes, le paiement se fera au plus tard vingt (20) jours calendaires après livraison conforme des tablettes et réception de la facture définitive.

### **Article 25 : Garantie et mises à jour**

Tout le matériel est garanti pour une durée minimale d'un an à compter de la date de livraison. Toutes les mises à jour et/ou mises à niveau automatique intervenues tout au long du contrat seront opérées sur le matériel à livrer sans frais supplémentaires pour le bénéficiaire.

### **Article 26 : Impôts, droits et taxes**

Le fournisseur garantit que le marché sera exempt de tous impôts, droits, taxes et autres charges imposés sauf indication contraire par le CESAG.

### **Article 27 : Règlement des litiges**

Tout litige survenu dans le cadre de l'exécution du présent marché ou de son interprétation doit faire l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe entre les parties contractantes.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend est, de convention expresse, soumis à l'arbitrage. L'arbitrage a lieu à Dakar et se déroule en langue française. Le droit applicable au fond du litige est le droit sénégalais.

### **Section III : SPECIFICATIONS TECHNIQUES**

Cette Section comprend une description précise du matériel informatique à fournir.

#### **Douze (12) ordinateurs portables compatibles windows 10**

| <b>Spécification des machines</b> |  |
|-----------------------------------|--|
| Système d'exploitation            | Windows 10 Pro                               |
| Processeur CPU                    | Intel Core i5 8 <sup>ème</sup> Génération    |
| Mémoire cache L3                  | 4 Mb   |
| Type de mémoire                   | DDR4 2400 MHz                                |
| Mémoire totale installée          | 8 Gb   |
| Configuration de la mémoire       | 1 x 8 Go (remplaçable)                       |
| Processeur graphique              | Intel core i5 8 <sup>ème</sup> génération    |
| Type de panneau                   | IPS  |
| Taille / Ration aspect            | 14 pouces / 16:8                             |
| Résolution                        | 1920 x 1080                                  |
| Capacité de stockage              | SSD 512 Go                                   |
| Ports USB                         | 1 port USB Type-A (USB 2.0)                  |
|                                   | 2 ports USB Type-A (USB 3.1 / USB 3.2 Gen 1) |
|                                   | 1 port type C USB 3.1 / USB 3.2              |

Fourniture et livraison d'ordinateurs portables pour le Centre Régional de Leadership YALI Dakar pour l'Afrique de l'Ouest

|                        |  |
|------------------------|--|
|                        | Gen 1  |
| Port carte mémoire     | 1 port microSD   |
| Sortie vidéo           | 1 port HDMI  |
| Sortie casque audio    | 1 port entrée / sortie casque /<br>microphone 1/8 " / 3,5 mm                             |
| Webcam                 | HD 720p avec microphone  |
| Haut-parleurs intégrés | Oui, type Dolby stéréo   |
| Microphones intégrés   | Oui  |
| Connectique réseaux    | 1 port RJ45 (gigabit)  |
| Connectique Wifi       | Wi-Fi 5 (802.11ac)   |
| Bluetooth              | Adaptateur Realtek sans fil 8822BE<br>2x2 AC, Bluetooth version 4.                       |
| Batterie               | 3 cellules de lithium-polymère, 45<br>Wh   |
| Clavier                | Azerty avec trackpad   |
| Sécurité               | Emplacement pour verrou<br>Kensington, package professionnel<br>du logiciel Infineon TPM |
| Alimentation           | 65 W   |
| Puissance d'entrée     | Puissance d'entrée CA 100 à 240<br>VCA, 50/60 Hz   |

#### **SECTION IV. CADRE DU BORDERAU DES PRIX UNITAIRES**

**(Format ci-dessous à respecter strictement par chaque candidat pour présenter son offre)**

**Le Bordereau des prix est la pièce contractuelle dans laquelle sont définis les prix unitaires applicables aux quantités indiquées dans le devis quantitatif estimatif. Il peut également comporter des prix forfaitaires.**

| <b>N° DE PRIX</b> | <b>DESIGNATION</b> | <b>UNITE</b> | <b>PRIX UNITAIRE</b> |
|-------------------|--------------------|--------------|----------------------|
| 1-                |                    | <b>U</b>     |                      |

#### **SECTION V. CADRE DU DEVIS QUANTITATIF & ESTIMATIF**

**(Format ci-dessous à respecter strictement par chaque candidat pour présenter son offre)**

**Le Devis quantitatif est la pièce contractuelle contenant les quantités des articles ou produits auxquelles sont appliqués les prix unitaires du bordereau des prix ou les forfaits.**

| <b>N° DE PRIX</b> | <b>DESIGNATION</b> | <b>UNITE</b> | <b>QTE</b> | <b>PRIX UNITAIRE</b> | <b>PRIX TOTAL (HTHD)</b> |
|-------------------|--------------------|--------------|------------|----------------------|--------------------------|
| 1-                |                    | <b>U</b>     |            |                      |                          |
| <b>TOTAL</b>      |                    |              |            |                      |                          |

## SECTION VI. DOCUMENTS ANNEXES

### ANNEXE 1 : Modèle de lettre de soumission

(A recopier scrupuleusement par chaque candidat sur papier à entête de la Société pour soumettre son offre)

**Date :**

Numéro Registre du commerce du candidat et autres identifiants

Numéro de domiciliation de compte

**A : CESAG**  
**Boulevard du Général De Gaulle**  
**BP : 3802 / Tel : 33 839 73 60**  
**Fax : 33 821 32 15**

### Objet : Acquisition ou service à acquérir (recopier intitulé de l'appel d'offre)

Messieurs,

Après avoir pris connaissance des pièces du Dossier d'Appel d'Offres relatif à l'acquisition de tablettes pour ....., nous soussignés, Nom & Prénoms: Qualité: agissant au nom de .....offrons de fournir et de livrer conformément au dossier d'Appel d'Offres à compter de ..... pour la somme de....HTHD (prix total de l'offre en chiffres et lettres)....

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer au siège du CESAG le produit énuméré dans le marché dans un délai (délai retenu pour la première livraison) après attribution du marché (achat au coût hors douane)

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de (durée de validité de l'offre de 90 jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis). L'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'un bon de commande ou un marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre, complétée par votre acceptation écrite dans votre notification d'attribution du marché, constituera un contrat nous obligeant réciproquement.

Nous déclarons en outre sur l'honneur que (Nom de la Société) n'est pas en état de faillite ou de liquidation judiciaire et qu'aucun des gérants ou administrateurs de la société ne tombe sous le coup de condamnations, déchéances et sanctions prévues par la loi.

Nous acceptons que les sommes qui nous seront dues en exécution du présent marché nous soient payées en francs CFA soit par chèque, soit par virement au compte n°... ouvert au nom de.....

Il est entendu que vous n'êtes pas tenus d'accepter l'offre la moins disante ni aucune des offres que vous recevrez.

Fait à Dakar le.....

Titre ou fonction  
Nom et prénom(s)

Dûment autorisé à signer une soumission pour et au nom de (S'il y a lieu, annexer la résolution de la société ou de l'organisme autorisant le signataire à signer cette soumission).

## ANNEXE 2 : Méthodologie de l'évaluation des offres

### 1. Examen préliminaire et technique des soumissionnaires

Toutes les propositions des soumissionnaires seront évaluées à partir de la grille d'évaluation ci-dessous :

| A – Notation de l'offre technique sur 100 points   |               | Note attribuée / Soumissionnaires |                   |                   |
|--|---------------|-----------------------------------|-------------------|-------------------|
| Rubriques  | Note maximale | Soumissionnaire X                 | Soumissionnaire Y | Soumissionnaire Z |
| <b>I – La fourniture des pièces administratives indiquant que le soumissionnaire est en règle vis-à-vis des institutions officielles</b> | <b>15</b>     |                                   |                   |                   |
| <i>1.1. Quitus fiscal (si oui 3 pts ; si non 0 pts)</i>  | <i>5</i>      |                                   |                   |                   |
| <i>1.2. Attestation originale ou certifiée conforme du RCCM et de NINEA (2 pt pour chaque document produit)</i>                          | <i>8</i>      |                                   |                   |                   |
| <i>1.3. Attestation de non-faillite (si oui (2 pts ; si non 0 pts)</i>   | <i>2</i>      |                                   |                   |                   |
| <b>II- Le spécifications techniques des machines</b>   | <b>40</b>     |                                   |                   |                   |
| <i>2.1. Si système d'exploitation = Windows 10 pro alors 2 pts; si non 0pt)</i>  | <i>2</i>      |                                   |                   |                   |
| <i>2.2. Si processeur CPU = Intel Core i5 de 8<sup>ème</sup> génération alors 2pts; si non 0 pt</i>                                      | <i>2</i>      |                                   |                   |                   |
| <i>2.3. Si mémoire cache L3 = 4 Mb alors 2 pts, si non 0 pt</i>  | <i>2</i>      |                                   |                   |                   |
| <i>2.4. Si type de mémoire = DDR4 2400MHz alors 2 pts ; si non 0 pt</i>  | <i>2</i>      |                                   |                   |                   |
| <i>2.5. Si Mémoire totale installée = 8gb alors 2 pts ; sinon 0 pt</i>   | <i>2</i>      |                                   |                   |                   |
| <i>2.6. Si configuration de la mémoire = 1x8Gb alors 2 pts; sinon travailler</i>   | <i>2</i>      |                                   |                   |                   |
| <i>2.7. Si processeur graphique = AMD Radeons RX vega 10 (intégré) alors 2 pts; si non 0 pt)</i>   | <i>2</i>      |                                   |                   |                   |

|   |          |  |  |  |
|---|----------|--|--|--|
| 2.8. Si Taille / Ration aspect = 14 pouces / 16:8 alors 2 pts; si non 0 pt  | 2        |  |  |  |
| 2.9. Capacité de stockage = SSD 512 Go alors 2 pts, si non 0 pt   | 2        |  |  |  |
| 2.10. Si au moins un port Type-A (USB 2.0) alors 2 pts, si non 0 pt)  | 2        |  |  |  |
| 2.11 Si au moins deux ports Type-A (USB 3.1 / USB 3.2 Gen 1) alors 2 points, si non 0 pt                                    | 2        |  |  |  |
| 2.12. Si au moins un port type C USB 3.1 / USB 3.2 Gen 1 alors 2 pts, si non 0 pt   | 2        |  |  |  |
| 2.13. Si au moins un port carte mémoire alors 2 pts, si non 0 pt  | 2        |  |  |  |
| 2.14. Si sortie vidéo avec au moins un port HDMI alors 2 pts, si non 0 pt   | 2        |  |  |  |
| 2.15. Si webcam de HD 720 p avec microphone alors 2pts, si non 0 pt   | 2        |  |  |  |
| 2.16. Si haut-parleurs intégrés de type Dolby Stéréo alors 2 pts, si non 0 pt   | 2        |  |  |  |
| 2.17. Si connectique réseaux = un port RJ45 alors 1 pt, si non pt)  | 1        |  |  |  |
| 2.18. Si bluetooth avec adaptateur Realtek sans fil 8822BE 2x2 AC, bluetooth v4 alors 2 pts si non 0                        | 2        |  |  |  |
| 2.19. Si batterie composée de 3 cellules de lithium-polymère, 45 Wh alors 2 pts, si non 0 pt                                | 2        |  |  |  |
| 2.20 Si clavier azerty avec trackpad alors 2 pts, si non 0 pt   | 2        |  |  |  |
| 2.21. Si le câble d'alimentation surpasse du 65 W alors 2 pts, si non 0 pt  | 1        |  |  |  |
| <b>III- Certificats d'agrément de vente originale délivré par le fabricant de la marque proposée par le soumissionnaire</b> | <b>6</b> |  |  |  |

|  |            |  |  |  |
|--|------------|--|--|--|
| <i>Si le Certificat d'agrément de vente originale délivré par le fabriquant de la marque proposée par le soumissionnaire est fourni alors 6 pts ; Si non 0 pt</i>                    |            |  |  |  |
| <b>IV – L'expérience professionnelle (fourniture des preuves des références)</b>   |            |  |  |  |
| <i>Si au moins 5 attestations de service fait ou d'attribution de marchés ou de contrat, ou de bonne fin d'exécution ou de procès-verbaux de réception définitive ; alors 20 pts</i> |            |  |  |  |
| <i>Si 3 à 4 attestations de service fait ou d'attribution de marchés ou de contrat, ou de bonne fin d'exécution ou de procès-verbaux de réception définitive ; alors 15 pts</i>      | <b>25</b>  |  |  |  |
| <i>Si 1 à 2 attestations de service fait ou d'attribution de marchés ou de contrat, ou de bonne fin d'exécution ou de procès-verbaux de réception définitive ; alors 5 pts</i>       |            |  |  |  |
| <i>Si au moins 3 des preuves fournies sont datées de moins de 5 ans, alors 5 pts supplémentaires ; si non 0 pt</i>   |            |  |  |  |
| <b>V – Le délai de livraison du matériel (en jour calendaire)</b>  | <b>9</b>   |  |  |  |
| <b>VI – La durée de lagarantie du matériel</b>   | <b>5</b>   |  |  |  |
| <b>TOTAL GENERAL</b>   | <b>100</b> |  |  |  |

Une offre technique est déclarée valable afin d'être soumise à l'analyse financière, lorsqu'elle obtient au minimum 85% du total de la note technique.

NB : Le respect des spécifications techniques est important.

L'offre technique n'ayant pas atteint 85/100 points ne fera pas l'objet d'une évaluation financière. Autrement, toute offre dont l'évaluation technique n'atteint pas les 85% sera éliminée. **Grille d'évaluation financière de l'offre**

1. Le soumissionnaire dont l'offre financière est la plus avantageuse (Fm) obtiendra 100 points
2. Les notes financières des autres soumissionnaires (F) seront calculées comme suit

**Nf (note financière) =100xFm/F**

Les propositions finales seront en définitive classées en fonction du cumul de leurs notes techniques (**Nt**) et financière (**Nf**) multipliées par leurs poids respectifs (T= poids de la proposition technique, 70%, f= poids de la proposition financière, 30%, T+ f =1) selon la formule ci-après :

**Note finale (NG) = Nt x T% + Nf x f%.**

**Le soumissionnaire qui aura obtenu la meilleure note cumulée sera classé premier et déclaré admissible pour l'attribution du marché**